

DPAA/SF.P3.RDM.11.08.93  
REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES  
-----

DU 21 DECEMBRE 1993  
DECRET N° 93-672 /MFPRA/DGFF/DGCA/SAV.F  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services sociaux (Enseignement) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans en tête : MOUAMBA née GOURA (philomène)

(/ I S A S :

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

Vu la Constitution du 15 mars 1992 ;  
Vu la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 62/130/NF du 9 mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 64/165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 85/260 du 5 mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
Vu le décret n° 90/726 du 14 novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;  
Vu le décret n° 93/315 du 23 juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 93/318 du 24 juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 93/342 du 19 juillet 1993, portant organisations des intérimaires des Ministres ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville, le 23 mars 1992 ;

D.G.C.F.

(/ E C R E T E :

.../...

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 5e ECHELON

A DEUX (2) ANS

- MOUAMBA née GOURA (Philomène), en service à Brazzaville
- MOUDIKOU (Pascal) en service à Brazzaville,
  - MOUKILA Joseph, en service à Brazzaville
  - MOUMPALA (Ludovic) Arsène, en service à Brazzaville
  - MOUNIAGA Auguste, en service à Nkayi
  - MOUTSILA (Patrice) en service à Brazzaville
  - MPEFOUNA Yves François Xavier, en service à Brazzaville
  - AKONZO (Jean) en service à Pointe-Noire
  - MOUSSOUNDA François, en service à Brazzaville
  - IBINDA (Adolphe) en service à Brazzaville
  - NDJILA Michel, en service à Brazzaville
  - NGANGA (Sébastien) en service à Dolisie
  - NGOMA André, en service à Brazzaville
  - NGOMA (Léonard) en service à Pointe-Noire
  - NGOMA Jean Claude, en service à Brazzaville
  - NGOUATTA (Casimir) en service à Brazzaville
  - NGOULHOUD-GANGOYE Martin Jonas, en service à Sibiti
  - NGOUKOULOU (Jean Paul Léonard) en service à Brazzaville
  - NGOUISSANI François, en service à Brazzaville
  - NTSEMBO (Dieudonné Paul) en service à Brazzaville
  - NZABA Joseph, en service à Brazzaville
  - OBEY (Bernard) en service à Brazzaville
  - OKEMBA Médard, en service à Brazzaville
  - ONDONDA (Alphonse) en service à Brazzaville
  - OPIKA Basile, en service à Brazzaville
  - OUAMPANA (Jean) en service à Brazzaville
  - SALAZAKOU Jacques, en service à Brazzaville
  - SINGBO (Pascaline) en service à Pointe-Noire
  - TCHIKAYA, en service à Brazzaville
- TSIBA (Sébastien) en service à Brazzaville
- ZAU SANTOS Véronique FUATY, en service à Brazzaville
  - NANITELAMIO David, en service à Brazzaville
  - NIOMBELA (Barhélemy) en service à Brazzaville
  - NGOTO Gilbert, en service à Dolisie
  - NTEKE (David) en service à Brazzaville
  - POUENA Ange, en service à Brazzaville
  - NTSIKASSOUMBA Patrice, en service à Brazzaville
  - TOUNGOU (Jean) en service à Brazzaville
  - TSIBA Raphaël, en service à Brazzaville
  - SOUPOU née MPOLO Julienne, en service à Brazzaville
  - ZINGOLA (Claude) en service à Brazzaville
- A TRENTE (30) MOIS
- MOUANDA (Mathieu) en service à Brazzaville
  - MOUKOURI Jean Michel, en service à Brazzaville
  - MOUNDELI (Martin), en service à Gamboma
  - MPANKIMA Jean Bosco, en service à Brazzaville
  - TSATI-NGUIMBI (Célestin) en service à Brazzaville
- .../...

POUR LE 5e ECHELON

A TRENTE (30) MOIS (suite)

- NAKAVOUA (Joseph) en service à Brazzaville
- OKANA Fidèle, en service à Brazzaville
- OKO (Barnabé), en service à Brazzaville
- OMINGA LOSSEKE Marcel, en service à Brazzaville
- SELA (Gaston), en service à Brazzaville
- SOUNGA Paul, en service à Brazzaville
- VIEIRA (Jean Marie) en service à Brazzaville
- YLIMOWE (Edith Jeannette), en service à Brazzaville
- NGUIE Maurice, en service à Brazzaville
- Sr SAKANDA (Adolphine) en service à Brazzaville

Article 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

- MOULAMBA (Maurice) en service à Brazzaville
- TCHIBENET Michel Ange, en service à Brazzaville
- PAMA (Jean de Dieu) en service à Brazzaville

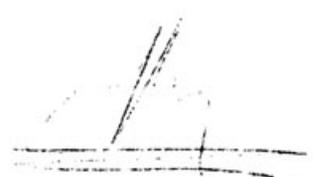
Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 21 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,

  
- Jean Prosper KOYO

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

JORC ..... 2  
DGFP/DGCA ..... 2  
DGCA/BST ..... 2  
DGB ..... 2  
DGCF ..... 2  
DPA/SP ..... 5  
DRE ..... 3  
INTERESSES ..... 59  
DOSSIERS DGFP/... 59  
DOSSIERS DPA ..... 59.